

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011**

Le compte rendu succinct a été affiché le 06/06/11
et publié sur le site internet

Date de convocation : 20 mai 2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**Présent(es) : 26 (en début de séance)
06 pouvoirs**

Votants : 32 (en début de séance)

L'an deux mille onze, le jeudi vingt six mai à vingt heures trente.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

Présents : MM FERRARI, TOSCANO, Mme GUIGUET, MM. HAVRE, HISSETTE, Mme PAILLARD, M. BODON, Mme GRILLET, M. DEUTSCH, M. SIMON, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M. DE MURCIA, Mme DALICOUD, M. ROZIERES, M. YAHIAOUI, Mme ANSELME, M. NINFOSI, Mme CEREZA, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, (jusqu'à la délibération n° 1 inclus), MM. BOUKERSI, DITACROUTE, ODOBEZ (jusqu'à la délibération n° 17 inclus), Mme SAPPA, M. CAMACHO

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Mme MANGIONE à M. ALPHONSE, Mme BLANCHARD à Mme CHEMERY, M. SOLER à M. YAHIAOUI, Mme ROY à M. HAVRE, Mme BRACHET à Mme GRILLET, Mme RODRIGUEZ à Mme CEREZA (à partir de la délibération n° 2), M. ODOBEZ à M. TOSCANO (à partir de la délibération n° 17), M. DURAND à M. FARGE

Absent(es) : Mme PECH

Secrétaire de séance : Mme ANSELME est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Administration : La Direction Générale - Le Cabinet du Maire -
Le Service Questure**

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Madame ANSELME est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ADOPTION DES PRECEDENTS PROCÈS-VERBAUX : le procès-verbal du 21 avril est adopté à l'unanimité avec deux rectificatifs :

1er rectificatif à la demande de Madame GRILLET : page 29 :

Au lieu de : «Elle souligne que le souci de la Municipalité est bien de favoriser les tranches moyennes celles **qui touchent trop, mais pas assez pour être aidées** ».

Il faut lire : «Elle souligne que le souci de la Municipalité est bien de favoriser les tranches moyennes celles **qui gagnent trop pour être aidées mais pas assez pour en profiter** ».

Ce rectificatif est porté dans le procès-verbal archivé.

Délibération N°		Rapporteur	
M. le Maire	1	Installation d'un conseiller municipal suite à démission	
Sous la présidence de Monsieur TOSCANO – 1er Maire-Adjoint (article 2121-14 du CGCT) : le Maire se retire au moment du vote			
"	2	Compte administratif 2010 – budget principal Ville	<p>A la majorité 28 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) 2 contre (MM. Farge/Durand) 1 abstention (M Ditacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix) - 1 NPPV : le Maire</p>
"	3	Compte administratif 2010 – budget annexe « Locaux aménagés »	<p>A la majorité 29 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M. Ditacroute pour le Groupe "Un Avenir pour PontdeClaix) - 2 contre (MMFarge/Durand) 1 NPPV : le Maire</p>
"	4	Compte administratif 2010 – budget annexe « Régie de l'eau»	<p>A la majorité 29 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M. Ditacroute pour le Groupe "Un Avenir pour PontdeClaix) - 2 contre (MMFarge/Durand) 1 NPPV : le Maire</p>
"	5	Compte administratif 2010 – budget annexe « Régie de transports »	<p>A la majorité 29 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M. Ditacroute pour le Groupe "Un Avenir pour PontdeClaix) - 2 contre (MMFarge/Durand) 1 NPPV : le Maire</p>

M. le Maire reprend la présidence			
Mme PAILLARD	6	Compte de gestion 2010 du Trésorier Payeur – budget principal Ville	A la majorité 29 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) 3 abstentions (M. Ditacroute pour le Groupe "Un Avenir pour PontdeClaix - MMFarge/Durand)
"	7	Décision modificative n° 2 (budget supplémentaire) – Budget principal "Ville"	A la majorité 29 voix pour (la Majorité + Mmes Rodriguez, Cereza, M. Boukersi pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) 2 contre (MMFarge/Durand) 1 abstention : M. Ditacroute pour "Un avenir pour Pont de Claix"
"	8	Compte de gestion 2010 du Trésorier Payeur – budget annexe « locaux aménagés »	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	9	Affectation des résultats 2010 – budget annexe «Locaux aménagés »	A la majorité : 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	10	Décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) – Budget annexe « Locaux aménagés»	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	11	Compte de gestion 2010 du Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de l'Eau »	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	12	Affectation des résultats 2010 – budget annexe « Régie de l'Eau »	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	13	Décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) – Budget annexe « Régie de l'Eau»	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	14	Compte de gestion 2010 du Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de transports »	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	15	Affectation des résultats 2010 – budget annexe « Régie de transports »	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
"	16	Décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) – Budget annexe « Régie de transports»	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 abstentions (Farge/Durand)
M. le Maire	17	Suppressions et créations de postes	A l'unanimité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclaix voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClaix 2 NPPV (Farge/Durand)

Retiré et reporté	-	Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, des Conseillers Municipaux Délégués	Unanimité : 32 voix pour
M. TOSCANO	18	Tarification des anniversaires au Centre Aquatique Flottibulle pour les enfants de 6 à 10 ans	Unanimité : 32 voix pour
"	19	Tarification des jetons pour les casiers de Flottibulle	Unanimité : 32 voix pour
M. TOSCANO	20	Adhésion commune de Vaulnaveys-le-Haut au SIERG - avis de la Commune	Unanimité : 32 voix pour
"	21	Autorisation donnée au Maire de déposer des dossiers de demandes de financements pour les actions du PUI (Programme urbain intégré) de l'agglomération grenobloise pour les actions en cours (2011 / 2012)	Unanimité : 32 voix pour
Mme ANSELME	22	Convention Ville / ADATE pour le développement d'actions particulières sur la Commune dans le cadre de la lutte contre les discriminations – année 2011	Unanimité : 32 voix pour
M. YAHIAOUI	23	Signature de la charte Plan Climat 2009 / 2014	A la majorité 31 voix pour (la Majorité-pontdeclair voit plus loin)- (Farge/Durand) 1 abstention :Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClair
"	24	Journée intercommunale de l'environnement - signature d'une convention entre les villes participantes	Unanimité : 32 voix pour
"	25	Avenir des logements avenue des résistants et rue du jeu de Boules - grands principes	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclair voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClair 2 abstentions (Farge/Durand)
M. BODON	26	Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire (construction d'un hangar pour stocker le sel nécessaire au déneigement)	Unanimité : 32 voix pour
"	27	Acquisition à l'amiable d'un tènement 102 cours St André (réserve foncière tram)	A la majorité 30 voix pour (la Majorité-pontdeclair voit plus loin) Ditacroute "Un Avenir pour PontdeClair 2 abstentions (Farge/Durand)
Mme GRILLET	28	Voeu du Conseil Municipal contre la fermeture de la classe de l'Ecole Maternelle Jean Moulin	A l'unanimité 32 voix pour (la Majorité-pontdeclair voit plus loin et MM. Farge, Durand) - 1 NPPV : M. Ditacroute "Un Avenir pour Pont de Clair
M. le Maire	.	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
	.	Question(s) orale(s) - néant	
	.	Point(s) divers	

HORS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suspension de séance après l'appel à 20 h 45 : intervention d'une délégation de parents concernant la Délégation de Services Publics Centres de Loisirs.

Reprise de la séance à 22 h 10.

ORDRE DU JOUR
Délibération N°

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Rapporteur : M FERRARI – Maire

DELIBERATION N° 1 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Suite à la démission de sa fonction de Conseillère Municipale de Madame Nadia LABHILIL (Liste Pont de Claix voit plus loin) à compter du 21 avril 2011 (date de réception de sa démission écrite) et conformément au Code Electoral (article L 270) et au Code Général des Collectivités Territoriales (R2121-2 et R2121-4), Monsieur le Maire doit procéder à son remplacement suivant l'ordre de liste. Après examen de la liste, Monsieur Patrick DURAND prend rang. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son installation

Déclaration du Groupe « Pont de Claix voit plus loin » à la suite de cette installation

Madame CEREZA pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin donne la composition du Groupe : Madame RODRIGUEZ Présidente, Madame CEREZA et Monsieur BOUKERSI.

FINANCES

Rapporteur : Madame PAILLARD- Maire-Adjointe

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote des Comptes Administratifs sous la présidence de Monsieur TOSCANO, Premier Maire-Adjoint (article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

DELIBERATION N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2010 (comptabilité M14) de la Ville dressé par Monsieur le Maire tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

(avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	25 945 939,55	25 945 939,55
TOTAL REALISE	26 686 524,93	25 831 348,30
	SOLDE D'EXECUTION (A)	- 855 176,63
	REPRISE RESULTAT 2009 (B)	639 526,55
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	-215 650,08
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	9 616 149,16	9 616 149,16
TOTAL REALISE	6 442 415,20	6 795 757,53
	SOLDE D'EXECUTION	353 342,33
	REPRISE RESULTAT 2009 (B)	1 285 005,31
	RESULTAT DE CLOTURE INV	1 638 347,64
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	1 422 697,56

REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	1 319 960,08	278 883,15
	SOLDE DES REPORTS (II)	- 1 041 067,83
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	381 629,73

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FARGE qui a une question à poser. Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion, il constate une différence importante au niveau des prévisions budgétaires.

Total déduit en fonctionnement : de 25 945 939,55 € et dans le compte de gestion du Percepteur : 26 927 461,38. Or, il lui semble que normalement les deux comptes doivent être identiques. Il pense qu'il doit s'agir d'une explication technique (900 000 € d'écart).

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Les services municipaux se sont rapprochés des services de la Trésorerie pour le rapprochement des comptes et aucune remarque ne lui a été faite. Les éléments techniques lui seront cependant transmis. Sans doute, l'intégration des décisions modificatives.

En dehors de cette observation technique, Monsieur FARGE constate que c'est la première fois que le compte administratif est en déficit sur l'année et en déficit au résultat de clôture en intégrant les reports de l'année précédente. Il le souligne. Or, ce n'est pas autorisé par la Loi. Le compte administratif doit être excédentaire.

Par ailleurs, des raisons semblent expliquer cette dégradation rapide du budget de fonctionnement. Le déficit est celui de la décision modificative de 2010. Le chapitre 12 (masse salariale) a augmenté de près de 50 % entre 2006 et 2010 (5,24 M' d'euros). L'explication du transfert du personnel vers la Ville n'est pas satisfaisante. Or, si on tient compte de la réduction des charges transférées (les subventions), on s'aperçoit que cela fait 4 M' d'euros d'augmentation en 5 ans et 37 % par an.

Monsieur FARGE souligne que les alertes de vigilance qu'il a pu exprimer en conseil municipal concernant les évolutions de dépenses de personnel étaient justifiées.

Monsieur FARGE précise qu'il n'est pas contre une amélioration de la qualité du service public si elle passe par les agents qui rendent ce service. Mais compte tenu des contraintes des collectivités, il aurait fallu être plus vigilant car le chapitre « personnel » représente près de 58 % du fonctionnement (un ratio élevé pour la commune).

Sur les charges financières, il avait soulevé cette question à plusieurs reprises en soulignant que le recours à l'emprunt allait générer des charges financières. Entre 2006 et 2010, cela fait 53 % en plus. Il considère donc que les remarques émises à ce sujet dans les débats d'orientation budgétaire antérieurs étaient fondées.

Monsieur FARGE constate un résultat de clôture négatif par catastrophique mais qui peut inquiéter. Il est vrai que même si la Municipalité a la chance d'avoir en 2011 une recette exceptionnelle de TFB qui couvre le déficit de fonctionnement, la situation reste fragile. La section de fonctionnement n'est pas équilibrée.

Il craint enfin que la nouvelle politique fiscale décidée ne règle pas la situation.

Il fait également observer que dans la situation actuelle et même si la trésorerie est excédentaire, la Municipalité utilise les excédents d'investissement pour couvrir le déficit de fonctionnement afin d'avoir une trésorerie positive. Or, il lui semble que la Loi est là aussi claire : les collectivités territoriales (contrairement à l'Etat), n'ont pas le droit d'utiliser les recettes d'investissement notamment les emprunts pour financer du fonctionnement.

Il a par ailleurs examiné quelques ratios et notamment deux qu'il souhaite présenter au conseil municipal. Il s'agit de la CAF (capacité d'autofinancement brute et nette). Ces deux critères selon la M14 caractérisent une situation financière saine ou pas saine.

La CAF est la capacité à financer au moins en partie les investissements et notamment le remboursement en capital des dettes par l'autofinancement dégagé. Que ce soit en caf brute ou nette. Or en 2010, cette fonction n'est pas remplie. Il lui semble que la Commune devrait avoir une observation du contrôle de légalité et plus tard de la chambre régionale des comptes car aujourd'hui, il n'y a plus d'autofinancement, ce qui n'est pas satisfaisant pour la Commune.

La situation financière est certes inquiétante. Mais il est encore possible de la restaurer. Monsieur FARGE souligne et alerte le Conseil Municipal sur la nécessité de l'envisager très sérieusement dans l'avenir car si les dépenses de fonctionnement continuent à progresser, la situation risque de devenir plus grave.

Pour ces raisons, il ne votera pas ce compte administratif ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes car il a aussi des inquiétudes. Il s'abstiendra sur les autres délibérations d'ordre budgétaire.

Ce n'est jamais arrivé à Pont de Claix.

Monsieur le Maire passe la parole à **Madame RODRIGUEZ Présidente du Groupe Pont de Claix** voit plus loin.

Son groupe, comme il l'a indiqué à la Commission des finances attire l'attention de la majorité municipale sur le risque de dérives des dépenses de fonctionnement et prend acte également des efforts actés sur le budget 2011 afin de palier à cette situation.

Plusieurs pistes ont été débattues lors de la commission des finances. Et le groupe en a pris acte (sole prévisionnel des emplois, rationalisation du bâti notamment).

Donc son groupe votera le compte administratif.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur DITACROUTE pour le Groupe Un avenir pour Pont de Claix**. Ce dernier constate une évolution inquiétante au niveau des frais de personnel. Il espère que les recommandations faites par son Groupe pour le budget futur seront entendues. Mais considérant que le résultat est négatif sur ce budget, son groupe s'abstiendra sur le budget principal mais votera les budgets annexes.

Monsieur le Maire passe la parole à **Madame PAILLARD Elue aux finances** qui souhaite donner des précisions. En ce qui concerne le résultat de clôture, il était connu et maîtrisé sachant qu'il y avait un redressement fiscal des entreprises important. En ce qui concerne les emprunts, elle indique qu'ils n'ont pas été contractés pour financer le fonctionnement mais pour des acquisitions immobilières qui seront revendues au fur et à mesure des besoins.

Monsieur le Maire passe la parole **Monsieur TOSCANO Président du Groupe Pont de Claix une ville à vivre**. Il souligne que la Municipalité a agit pour réduire le fonctionnement.

Exemple en diminuant le contingent de certains syndicats intercommunaux notamment le Sirlysag et le SITPI suite à des négociations.

Il tient également à faire une demande à Monsieur FARGE qui habite la Commune d'Echirrolles. Peut-être pourrait-il intervenir auprès des élus de cette commune pour aider la Municipalité à récupérer une somme due à savoir 325 000 € dans le cadre d'une convention relative au SIERZAC ce qui oblige la commune à recourir à des lignes de trésorerie coûteuses.

Monsieur FARGE en réponse à Madame PAILLARD lui suggère d'être prudente dans ses propos car on en déduit que la Municipalité adapterait le déficit futur aux recettes prévisibles de taxes foncière ce qui serait douteux.

Sur les emprunts, il n'a jamais dit qu'ils avaient été contractés pour financer le fonctionnement. Il a indiqué que la trésorerie était équilibrée par l'excédent dégagé par la section de fonctionnement et dans ces excédents, il y a bien des recettes issues de l'emprunt. En examinant les chiffres, il constate :

- 215 000 € de résultat de clôture déficitaire en fonctionnement
- 1 400 000 € de résultat de clôture globale donc 1 600 000 € de résultat de clôture d'investissement

De ce 1 600 000 €, il faut enlever les restes à réaliser soit près de 1 300 000 € ce qui donne en réalité un résultat de 380 000 €.

Mais comptablement, le surplus de recettes d'investissement n'est-il pas utilisé pour équilibrer les sections ?

En réponse à Monsieur TOSCANO, il n'a pas de relations particulières avec les élus de la Commune d'Echirrolles mais s'il en rencontre un, il ne manquera pas de leur faire part de cette observation concernant la somme due.

Monsieur le Maire poursuit le débat en apportant d'autres éléments.

Sur la période, 2010 a été une année difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales (réforme de la taxe professionnelle, situation nationale difficile). Certaines communes (qu'elle soient socialistes, communistes, de droite) ont fait le choix d'augmenter la fiscalité. Elles ne connaissent donc pas une situation financière aussi tendue que celle de Pont de Claix.

Sur le déficit de 200 000 € sur un budget de près de 26 000 000 € et sur l'aspect légal, il rassure Monsieur FARGE. Ce déficit représente un pourcentage de 0,8 % alors que la Loi prévoit une marge jusqu'à 5 %.

Il y a effectivement un redressement fiscal dont nous avons été informés par les services de l'Etat qui ne nous a pas été versé en 2010 et qui ne peut être intégré dans le cadre du CA 2010. Cette notification n'a pas été faite dans les temps : 215 000 € attendus qui n'ont pu être intégrés.

Par ailleurs, la Commune a perdu sur l'exercice 2010 plus de 100 000 € au titre du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle.

Le Conseil Général l'a notifié en fin d'exercice alors que sincèrement, avait été inscrit dans les recettes un montant de 100 000 à 120 000 €.

Monsieur le Maire indique également d'autres diminutions de financement du Conseil Général comme par exemple 48 000 € pour la petite enfance

La Commune a dû également financer près de 100 000 € au titre du départ de Monsieur Michel BELLETANTE. Il a été reproché la politique d'achat des biens Rhodia et que sur un certain nombre de bâtiment comme le Foyer des Célibataires, rien ne se fait.

Or, un travail est mené par l'ADATE en matière d'accueil des demandeurs d'asile, avec recettes sur les loyers des locataires qui ne sont pas des demandeurs d'asile mais aussi recettes de près de 24 000 € au titre du loyer fourni par l'ADATE.

Monsieur le Maire estime que cette stratégie d'acquisition a été bonne.

Exemple : Avenue des Résistants qui permettra avec un bailleur des améliorations sensibles de la qualité de vie des locataires actuels et ceux qui voudront accéder à la propriété pourront le faire. C'est un investissement pour l'habitat.

D'autres biens n'ont certes pas trouver de destination comme Blandin Matignon. Les partenaires seront trouvés. Il n'a pas d'inquiétude à ce sujet.

Le travail de la commission des finances est très positif. Dans le cadre du budget 2011, il est convaincu d'une amélioration.

Sur la question des frais financiers, la Commune envisage au conseil de juillet un désendettement de la Commune. L'engagement de ne pas faire peser la fiscalité sur les pontois, voire même de la diminuer est un engagement fort.

Sur la question de l'augmentation de la masse salariale, on ne peut défendre l'emploi public et dire son contraire. Sur le transfert du CCAS, le budget du CCAS a-t-il été augmenté en terme d'aide sociale pour la population

La situation pour les collectivités est complexe actuellement. Mais, nous allons être vigilant sur l'exercice 2011, sur l'exercice 2012 et les suivants. Ce n'est pas le service public aux habitants qui en fera les frais.

Il attend de voir les comptes administratifs des communes qui ont augmenté la fiscalité.

Monsieur FARGE a encore quelques arguments à avancer :

- sur le discours de dire : ailleurs c'est pareil voire pire et ce n'est pas la faute de la Ville.

Il rappelle qu'il a à plusieurs reprises alerté la commune que les collectivités territoriales allaient être dans cette situation là. La réforme de la fiscalité était dans le programme du MEDEF. Et l'anticipation était possible à l'époque que la situation pour la Commune serait difficile comme pour d'autres communes.

Il indique également que compte tenu du fait que nous pouvions anticiper, il aurait fallu être plus prudent sur certaines dépenses. Il défend le service public et ses agents. Quant on a la responsabilité de gérer une commune, il faut prendre en compte les équilibres. Il estime que l'augmentation des dépenses de personnel qui existent dans toutes les collectivités a été rapide à Pont de Claix ce qui explique la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. 5 M de plus sur le chapitre 12 est énorme.

Il était prévisible que l'année 2010 se termine par un déficit de fonctionnement. Dire que c'est la faute aux autres ne le satisfait pas. Il n'est pas rassuré sur la situation de la Commune.

Sur la dépense occasionnée pour Monsieur Michel BELLETANTE (le golden parachute), les indemnités que la Commune a été obligée de lui verser à la fin de la délégation de service public car l'ancienne équipe municipale s'était débrouillée en signant des contrats de travail farfelus.

Il a entendu des rumeurs comme quoi c'était une petite combine un arrangement entre amis fait avec l'ancienne municipalité et le copain « belletante ». Il espère que ce n'est pas du fait de M. le Maire. Cela a d'ailleurs été évoqué à un moment donné en conseil municipal.

Concernant cette affaire, il a plusieurs choses à dire :

- la commune n'était pas obligée de mettre fin à la DSP
- si tel était son objectif, il ne comprend pas que M. le Maire n'ait pas vu ce dispositif qui permettait de verser un golden parachute grevant les finances de la Commune
- Michel Belletante a géré la programmation de l'amphithéâtre pendant 14 ans.
- Que à l'époque lorsqu'il est arrivé comme directeur de l'amphithéâtre, ce n'était pas dans le cadre d'une DSP mais dans le cadre d'une convention qui était passée entre la Commune et l'association ECP (espace culturel pontois). Le contrat de travail de M. Belletante avait été signé à l'époque entre l'ecp et ce dernier. A l'époque, les collègues élus de l'ecp faisaient partie aujourd'hui de la majorité n'ont pas réagi sur cette question de contrat de travail qui ne posait pas de difficulté. Suite aux évolutions législatives, suites aux recommandations de la chambre régionale des comptes, la commune est passée à une DSP et dans ce cadre, le contrat de travail qui liait Michel Belletante à la SCOP Amphithéâtre a été reproduit à l'identique. Ce contrat de travail et la clause de licenciement prévoient 2 mois de salaires, par année de présence. Il est resté 14 ans. Il avait plus de 55 ans. D'après ces renseignements, ce sont des critères et des règles qui existent dans de nombreuses salles de spectacle.

Or, dire que c'était 6 fois la convention des arts du spectacle, c'est faux. Il ne comprend pas pourquoi lorsque M. Belletante a réclamé la liquidation de son contrat de travail et si jugé scandaleux et énorme, n'ait pas refusé de payer et éventuellement engagé des procédures au tribunal administratif en évoquant qu'en tant que nouveau maire il est dans l'obligation de verser cette somme en vertu d'un contrat, qui paraît glissant et ne convient pas et peut-être pas légal. Il aurait été à sa place : il n'aurait pas payer les 100 000 €, et aurait été en justice pour la laisser faire.

Or, il a préféré payer les 100 000 €. C'est son choix mais venir aujourd'hui reprocher à l'ancienne municipalité, les faire passer pour de mauvais gestionnaires ou mettre en place des combines et que cette somme se retrouve dans les 200 000 € du résultat est exagéré.

Il aurait pu procéder autrement. S'il pensait réellement que c'était litigieux, il fallait aller en justice.

La situation financière de la Commune est inquiétante sans être catastrophique. Il faut sérieusement il ne fait que son travail de conseiller municipal en alertant le conseil municipal et la population. Il n'a pas été convaincu.

Monsieur le Maire indique que tout le monde fait son travail. Il conclut que la situation financière est connue et que la commission des finances est vigilante dans un contexte général difficile comme soulignée par l'Association des Maires.

Par rapport à une intervention en justice, Monsieur le Maire indique qu'il a certes pris les conseils d'avocat pour savoir s'il pouvait gagner en justice. Or, ce n'était pas le cas. Par contre, l'ancienne municipalité aurait pu porter plainte contre l'entreprise Laquet par rapport au stade synthétique. Aujourd'hui, c'est bien la nouvelle municipalité qui a mené un contentieux contre cette entreprise pour aboutir à un protocole transactionnel en cours et à la reconstruction au frais de l'entreprise du terrain synthétique. Ce contentieux n'a pas été mené par l'ancienne municipalité.

En réaction à Monsieur le Maire, Monsieur FARGE indique d'abord que le sort du terrain synthétique n'est pas à l'ordre du jour du conseil et qu'il n'a rien à voir avec les incidences sur le compte administratif, ce que reconnaît Monsieur le Maire.

Concernant le dossier « Belletante » et considérant qu'il n'y avait pas matière à mener un contentieux, Monsieur FARGE en conclut que le contrat de travail était régulier.

En réponse, Monsieur le Maire souligne qu'en réalité, c'est le mode de montage de ce qui a été fait qui a rendu impossible toute possibilité de gagner en justice.

Pas d'autres interventions. Monsieur le Maire conformément à la réglementation se retire au moment de la mise en délibéré des comptes administratifs.

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	28	(La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin)
- voix contre :	2	M FARGE, M DURAND.
- abstentions :	1	M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
- ne prend pas part au vote :	1	(Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

DELIBERATION N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2010 du budget annexe « locaux aménagés » dressé par M. le Maire tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	129 821,29	129 851,29
TOTAL REALISE	114 410,92	48 441,65
	SOLDE D'EXECUTION	-65 969,27
	REPRISE RESULTAT 2009	81 418,29
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	15 449,02
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	359 128,18	359 128,18
TOTAL REALISE	14 162,53	283 968,97
	SOLDE D'EXECUTION	269 806,44
	REPRISE RESULTAT 2009	-129 776 89
	RESULTAT DE CLOTURE INV	140 029,55
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	155 478,57
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	152 772,00	néant
	SOLDE DES REPORTS (II)	-152 772,00
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	2 706,57

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	28	(La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	2	M FARGE, M DURAND.
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	1	(Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

DELIBERATION N° 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU»

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2010 du budget annexe «régie de l'eau» dressé par M. le Maire tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	1 721 329,00	1 721 329,00
TOTAL REALISE	1 552 396,45	1 569 854,42
	SOLDE D'EXECUTION	17 457,97
	REPRISE RESULTAT 2009	0,00
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	17 457,97
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	765 908,66	765 908,66
TOTAL REALISE	434 113,13	346 372,77
	SOLDE D'EXECUTION	- 87 740,36
	REPRISE RESULTAT 2009	337 572,44
	RESULTAT DE CLOTURE INV	249 832,08
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	267 290,05
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	18 336,40	
	SOLDE DES REPORTS (II)	- 18 336,40
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	248 953,65

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	28	(La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	2	M FARGE, M DURAND.
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	1	(Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

DELIBERATION N° 5 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2010 du budget annexe «régie de transports» dressé par M. le Maire tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	137 289,52	137 289,52
TOTAL REALISE	132 272,79	134 390,48
	SOLDE D'EXECUTION	2 117,69
	REPRISE RESULTAT 2009	1 546,52
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	3 664,21
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	72 053,00	72 053,00
TOTAL REALISE	8 766,72	12 118,80
	SOLDE D'EXECUTION	3 352,08
	REPRISE RESULTAT 2009	59 932,00
	RESULTAT DE CLOTURE INV	63 284,08
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	66 948,29
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	néant	néant
	SOLDE DES REPORTS (II)	
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	66 948,29

Observations des groupes politiques : *(néant)*

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	28	<i>(La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	1	<i>(Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)</i>

M. LE MAIRE REPREND LA PRÉSIDENCE

DELIBERATION N° 6 : COMPTE DE GESTION 2010 DU TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il s'agit d'adopter le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Payeur conforme au compte administratif de la Ville pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	29	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin
- voix contre :	0	
- abstentions :	3	M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix + M FARGE, M DURAND.
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 7 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE) – BUDGET PRINCIPAL "VILLE"

Il s'agit de délibérer sur la deuxième décision modificative pour l'exercice 2011 (budget supplémentaire), qui réintègre les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010, prend en compte les restes à réaliser en investissement, par chapitre. **Voir tableau par chapitre page suivante**

(avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE demande des précisions sur l'inscription de 37 000 € d'indemnités de licenciement. S'agit-il du poste d'animateur « musculation » à la MJC ? Si c'est le cas, cette indemnité pèse sur le budget. Peut-être n'était-il pas utile de procéder à ce licenciement ?

En réponse, Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien de ce poste, qu'il s'agit d'une décision du Conseil des Prud'hommes, et donc une condamnation solidaire de la ville et de la MJC. Il souligne que la Commune n'a pas procédé à ce licenciement. Monsieur le Maire a proposé à cet animateur une reprise dans le cadre de l'activité musculation. Ce dernier n'a pas accepté et a porté son cas devant le conseil des prud'hommes. Ce dernier a conclu au versement d'indemnités de licenciement inscrites dans cette décision modificative.

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	29	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin
- voix contre :	2	M FARGE, M DURAND.
- abstentions :	1	M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- ne prend pas part au vote :	0	

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP	DMI	Reports	DM2	Total
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	9 129,81	9 129,81
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	0,00	0,00	1 000,00	41 600,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 651 500,00	0,00	2 661,71	1 169 000,00	2 823 161,71
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	543 300,00	0,00	197 967,41	3 950,00	745 217,41
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	347 300,00	0,00	0,00	-9 500,00	337 800,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 185 700,00	-432 500,00	966 323,13	-258 351,65	5 461 171,48
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	980 000,00	0,00	147 008,73	-350 608,35	776 400,38
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500,00	432 500,00	0,00	9 500,00	444 500,00
Total Dépenses	8 870 900,00	0,00	1 319 960,98	574 119,81	10 764 980,79

Recettes

Chapitre	BP	DMI	Reports	DM2	Total
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	295 350,00	0,00	0,00	0,00	295 350,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 775 000,00	191 500,00	0,00	50 000,00	6 016 500,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	867 000,00	0,00	0,00	0,00	867 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	0,00	0,00	1 000,00	41 600,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	294 000,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	596 450,00	0,00	278 893,15	-74 160,00	801 183,15
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 002 500,00	-191 500,00	0,00	0,00	811 000,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	1 638 347,64	1 638 347,64
Total Recettes	8 870 900,00	0,00	278 893,15	1 615 187,64	10 764 980,79

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP	DMI	Reports	DM2	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 508 255,00	0,00	0,00	62 887,00	4 571 142,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 126 592,00	0,00	0,00	0,00	15 126 592,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	295 350,00	0,00	0,00	0,00	295 350,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	867 000,00	0,00	0,00	0,00	867 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 906 813,00	0,00	0,00	93 839,75	4 000 652,75
66 CHARGES FINANCIERES	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	0,00	0,00	43 000,00	47 000,00
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	215 650,08	215 650,08
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	25 916,17	25 916,17
Total Dépenses	25 458 010,00	0,00	0,00	441 293,00	25 899 303,00

Recettes

Chapitre	BP	DMI	Reports	DM2	Total
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	286 000,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 587 856,00	0,00	0,00	27 450,00	1 615 306,00
73 IMPOTS ET TAXES	18 326 187,00	0,00	0,00	62 250,00	18 388 437,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 849 464,00	0,00	0,00	64 656,00	3 914 120,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 239 928,00	0,00	0,00	35 637,00	1 275 565,00
76 PRODUITS FINANCIERS	75,00	0,00	0,00	0,00	75,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 500,00	0,00	0,00	251 300,00	299 800,00
Total Recettes	25 458 010,00	0,00	0,00	441 293,00	25 899 303,00

DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2010 DU TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE
« LOCAUX AMÉNAGÉS »

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il s'agit d'adopter le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Payeur conforme au compte administratif du budget annexe « locaux aménagés » pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 9 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 – BUDGET ANNEXE «LOCAUX AMÉNAGÉS »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 et l'avoir rapproché du compte de gestion émis par le Trésorier Principal de la collectivité, il est constaté au titre de l'exercice 2010 un excédent de fonctionnement cumulé de **15 449,02 €** et un résultat d'investissement cumulé de **140 029,55 €**.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

Il convient donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2010 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2010 reporté à hauteur de » : **2 706,57 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent reporté » : **140 029,55 €**

Article 1068, « affectation en réserves » : **12 742,45 €**

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget supplémentaire 2011 (projet de délibération suivant).

Section d'investissement

L'excédent reporté de la section d'investissement s'élève à 140 029,55 € au 31/12/2010 et permet de couvrir en partie les reports d'investissement 2010 d'un montant de 152 772 € dont 150 k€ relatif à l'acquisition du garage situé 104 cours Saint André.

Section de fonctionnement

L'exercice 2010 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 15 449,02 €.

Ce dernier est affecté en partie en réserve pour compléter la couverture du montant total des reports d'investissement 2010, soit 12 742,45 €. La différence est reportée à hauteur de 2706,57 € en recettes de fonctionnement.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	30	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	M FARGE, M DURAND.
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 10 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE) – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS»

Il s'agit de délibérer sur la première décision modificative pour l'exercice 2011 (budget supplémentaire) qui réintègre les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010 ci-dessus détaillés, prend en compte les restes à réaliser en investissement, par chapitre suivant **le tableau qui suit :**

(avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

BUDGET ANNEXE - LOCAUX AMENAGES - BS 2011 (DM1)

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 258,00		152 772,00	256 030,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 662,00			1 662,00
Total Dépenses	104 920,00	0,00	152 772,00	257 692,00
Recettes				
Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		12 742,45		12 742,45
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	55 000,00			55 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 380,00			31 380,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 540,00			18 540,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		140 029,55		140 029,55
Total Recettes	104 920,00	152 772,00	0,00	257 692,00
Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 187,00	2 706,57		26 893,57
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 380,00			31 380,00

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 540,00			18 540,00
Total Dépenses	74 107,00	2 706,57	0,00	76 813,57
Recettes				
Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	72 445,00			72 445,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 662,00			1 662,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 706,57		2 706,57
Total Recettes	74 107,00	2 706,57	0,00	76 813,57

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 11 : COMPTE DE GESTION 2010 DU TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il s'agit d'adopter le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Payeur conforme au compte administratif du budget annexe «régie de l'eau» pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 12 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, et l'avoir rapproché du compte de gestion émis par le Trésorier Principal de la collectivité, il est constaté, au titre de l'exercice 2010 après traitement du rattachement des charges et des produits un excédent de fonctionnement cumulé de **17 457,97 €** et, après traitement des reports un résultat d'investissement de **249 832,08 €**.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011

Il convient donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2010 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2010 reporté à hauteur de » : **17 457,97 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent 2010 reporté » : **249 832,08 €**

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget supplémentaire 2011 (projet de délibération qui suit).

Section de fonctionnement

Par prudence, l'excédent de fonctionnement cumulé de 17 457,97 € au 31/12/2010 est reporté en recettes de fonctionnement.

En effet, les consommations d'eau, en diminution ces dernières années, ne nous permettent pas de prévoir de façon précise le montant du résultat de fonctionnement qui sera dégagé par la facturation de l'eau aux usagers pontois pour 2011. A titre d'exemple, la consommation des habitants des grands ensembles est passée de 91 221 m3 en 2009 à 75 940 m3 en 2010 soit une baisse de 17% représentant 12 k€ .

Section d'investissement

L'attribution du marché de travaux prévu en 2010 sur le réseau a eu lieu début 2011. Son montant définitif, inférieur aux prévisions, permet de réduire l'enveloppe budgétaire qui lui était affectée au chapitre 23.

L'affectation du résultat de clôture cumulé à cette réduction permet :

- de couvrir l'acquisition d'un véhicule utilitaire en remplacement du véhicule électrique et les reports d'investissement 2010
- et de ramener le recours à l'emprunt de 333 k€ à 70 k€.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 13 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE) – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Il s'agit de délibérer sur la première décision modificative pour l'exercice 2011 (budget supplémentaire) qui réintègre les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010 ci-dessus détaillés, prend en compte les restes à réaliser en investissement, par chapitre suivant **le tableau qui suit** :

(avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

Recettes de fonctionnement	BP	BS	TOTAL
Excédent antérieur reporté		17 457,97	17 457,97
Autres recettes	1 711 770,00		1 711 770,00
TOTAL	1 711 770,00	17 457,97	1 729 227,97
Dépenses de fonctionnement	BS	BS	BS
Virement à la section d'investissement	129 905,00	17 457,97	147 362,97
Autres dépenses	1 581 865,00		1 581 865,00
TOTAL	1 711 770,00	17 457,97	1729227,97

Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP	BS	TOTAL
Excédent antérieur reporté		249 832,08	249 832,08
Virement de la section de fonctionnement	129 905,00	17 457,97	147 362,97
Recours à l'emprunt - ajustement	333 819,00	-262 953,65	70 865,35
Amortissements des immobilisations	97 483,00		97 483,00
TOTAL	561 207,00	4 336,40	565 543,40
Dépenses d'investissement	BS	BS	BS
Amortissements des subventions d'équipement	2 383,00		2 383,00
Remboursements d'emprunts	18 824,00		18 824,00
Reports d'investissement 2010		18 336,40	18 336,40
Achat d'un véhicule utilitaire en remplacement du véhicule électrique		20 000,00	20 000,00
Travaux - ajustement des crédits suite à la passation d'un marché	450 000,00	-34 000,00	416 000,00
Installations, matériel et outillage, compteurs	90 000,00		90 000,00
TOTAL	561 207,00	4 336,40	565 543,40

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 14 : COMPTE DE GESTION 2010 DU TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il s'agit d'adopter le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Payeur conforme au compte administratif du budget annexe «régie de transports» pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice. (avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires Le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	M FARGE, M DURAND.
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 15 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, et l'avoir rapproché du compte de gestion émis par le Trésorier Principal de la collectivité, il est constaté au titre de l'exercice 2010 après traitement du rattachement des charges et des produits un excédent de fonctionnement cumulé de **3 664,21 €** et, après traitement des reports un résultat d'investissement de **63 284,08 €**.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011
Il convient donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2010 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2010 reporté à hauteur de » : **3 664,21 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent 2010 reporté » : **63 284,08 €**

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget supplémentaire 2011 (projet de délibération qui suit).

Section de fonctionnement

L'exercice 2010 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 3 664,21 €.

Ce dernier est reporté en totalité et permet de couvrir le coût de la sous-traitance des prestations de transport du mois de décembre 2010 passé en 2011 pour 3 040 € .

Section d'investissement

L'excédent reporté de la section d'investissement s'élève à 63 284,08 € au 31/12/2010 .Il a été constitué dans le but de remplacer le véhicule le plus ancien. Il serait à compléter par un emprunt dans l'hypothèse de l'acquisition d'un nouveau car.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	M FARGE, M DURAND.
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 16 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE) – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Il s'agit de délibérer sur la première décision modificative pour l'exercice 2011 (budget supplémentaire) qui réintègre les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010 ci-dessus détaillés, prend en compte les restes à réaliser en investissement, par chapitre suivant **le tableau page suivante**.

(avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mai 2011)

REGIE DES TRANSPORTS - BS 2011 (DM1)

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 059,00			9 059,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 954,00	63 284,08		70 238,08
Total Dépenses	16 013,00	63 284,08	0,00	79 297,08

Recettes

Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 284,00			3 284,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 729,00			12 729,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		63 284,08		63 284,08
Total Recettes	16 013,00	63 284,08	0,00	79 297,08

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 300,00	3 664,21		22 964,21
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	89 069,00			89 069,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 482,00			1 482,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 284,00			3 284,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 729,00			12 729,00
Total Dépenses	125 864,00	3 664,21	0,00	129 528,21

Recettes

Chapitre	BP	DM1	Reports	Total
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	44 364,00			44 364,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	81 500,00			81 500,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 664,21		3 664,21
Total Recettes	125 864,00	3 664,21	0,00	129 528,21

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	M FARGE, M DURAND.
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 17 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations
CABINET DU MAIRE		
Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade de gardien de police municipale	324-11	Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade brigadier
POLE MOYENS GENERAUX		
Un poste de la filière technique, à 50%, catégorie C, grade d'adjoint technique 2ème classe au service entretien	439-10	
Un poste de la filière technique, à 50%, catégorie C, grade d'adjoint technique 2ème classe au service entretien	438-11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 2ème classe au service entretien
POLE SOLIDARITE & VIE DE LA CITE		
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service enfance-jeunesse à l'Escale à 80%	272	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service enfance-jeunesse à l'Escale

Observations des groupes politiques : *(néant)*

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	2	<i>M FARGE, M DURAND.</i>

PROJET DE DELIBERATION N° 18 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ce projet est retiré et reporté à la prochaine séance.

POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE - INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : M TOSCANO – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 18 : TARIFICATION DES ANNIVERSAIRES AU CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE POUR LES ENFANTS DE 6 À 10 ANS

Le Centre Aquatique Flottibulle souhaite proposer pour tous les enfants âgés de 6 à 10 ans, la possibilité de fêter leur anniversaire au Centre Aquatique Flottibulle.

Il est proposé après avis favorable du Bureau Municipal de fixer le tarif à 5 euros par enfant (8 enfants maximum par anniversaire).

Observations des groupes politiques : *(néant)*

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	<i>L'ensemble des conseillers présents et représentés</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 19 : TARIFICATION DES JETONS POUR LES CASIERS DE FLOTTIBULLE

Le Centre Aquatique Flottibulle a procédé à la mise en place de 362 nouveaux casiers à jetons et à pièces en remplacement des anciens casiers automatiques.

Pour que cette transition s'opère dans de bonnes conditions, il est souhaitable que durant les premiers mois qui suivent ce changement de fonctionnement, les usagers du Centre Aquatique puissent avoir la possibilité d'acheter à l'accueil de Flottibulle des jetons au tarif de : 0,50 cts pièce.

Après avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la tarification ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2011.

Observations des groupes politiques : *(néant)*

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	<i>L'ensemble des conseillers présents et représentés</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 20 : ADHÉSION COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT AU SIERG - AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'adhésion de la Commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT au SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise).

Dans sa séance du 16 mars 2011, le Comité Syndical du SIERG a accepté l'adhésion de cette commune suite à sa demande en vue d'être alimentée par l'eau naturellement pure du SIERG. Les Communes adhérentes au Syndicat sont invitées à se prononcer sur cette adhésion, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion au SIERG de la Commune VAULNAVEYS LE HAUT.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	<i>L'ensemble des conseillers présents et représentés</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 21 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR LES ACTIONS DU PUI (PROGRAMME URBAIN INTÉGRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE POUR LES ACTIONS EN COURS (2011 / 2012)

La Métro est porteur du Programme Urbain Intégré (PUI) pour le compte de l'agglomération sur la base d'une convention cadre pluriannuelle signée le 11 juin 2008 avec l'Etat et la Région.

Le PUI s'inscrit dans un territoire aux caractéristiques urbaines, sociales et économiques qui nécessitent des actions fortes pour permettre sa transformation de manière durable.

Pont de Claix appartient au territoire éligible et la ville s'est positionnée sur un certain nombre d'actions, relevant de la Politique de la Ville.

Ces actions ont vocation à bénéficier de subventions partenariales et de fonds européens. Il convient aujourd'hui de déposer des demandes de financement.

Le tableau ci après reprend les dossiers inscrits au PUI 2007/2013 et qui doivent être soumis à instruction pour les financements 2011 et 2012.

Action	Fiche FEDER	Coût de l'action TTC	Fonds Européens demandés	Autres financements sollicités
Culture du Risque (2011-2012)	13	101 000,00 €	50 000,00 €	-
Agenda 21 (2011)	14	74 074,00 €	37 000,00 €	-
Maison de l'Habitant (2011)	8	185 200,00 €	35 000,00 €	RRA : 20 000€ Métro : 25 000€ ABSISE: 8 000€ CNFPT: 5 000€ OPAC38: 9 400€ SDH: 9 400€

Les plans de financement de ces projets sont détaillés ci-dessous :

ANNEXES – Plans de Financements des Projets PUI 2011-2012

Culture du Risque (2011-2012)

Agenda 21 (2011)

DEPENSES	Montants TTC	RECETTES	Montants TTC
60. ACHAT			
Achats d'études et de prestations de services (Cabinet SEMAPHORE)	17 850,00 €	Demande PUI/FEDER	37 000,00 €
62. AUTRES SERVICES EXTERNES		Ville de Pont de Claix	37 074,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	600,00 €		
Publicité, publications	500,00 €	Autres financements :	
Déplacements, missions et réceptions	800,00 €		
Frais postaux et télécommunications	500,00 €		
64. FRAIS DE PERSONNEL			
Rémunération du personnel	38 372,00 €		
Charges sociales	15 452,00 €		
TOTAL	74 074,00 €	TOTAL	74 074,00 €

Maison de l'Habitant (2011):

DEPENSES	Montants TTC	RECETTES	Montants TTC
60. ACHAT			
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 300,00 €	Demande PUI/FEDER	35 000,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 300,00 €	Région	20 000,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00 €	GRENOBLE ALPES METROPOLE	25 000,00 €
Fournitures administratives	1 000,00 €	Ville de Pont-de-Claix	73 418,40 €
61. SERVICES EXTERNES		Autres financements :	
Sous-traitance générale	4 400,00 €	ABSISE	8 000,00 €
Documentation	1 000,00 €	CNFPT	5 000,00 €
		OPAC38	9 390,80 €
62. AUTRES SERVICES EXTERNES		SDH	9 390,80 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	37 000,00 €		
Publicité, publications	6 000,00 €		
Déplacements, missions et réceptions	1 000,00 €		
autres services extérieurs	12 000,00 €		
64. FRAIS DE PERSONNEL			
Rémunération du personnel	80 500,00 €		
Charges sociales	33 500,00 €		
TOTAL	185 200,00 €	TOTAL	185 200,00 €

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale Politique de la Ville lors de sa réunion du 3 mai 2011, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de financements se rapportant aux dossiers auprès des différents partenaires.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	L'ensemble des conseillers présents et représentés
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rapporteur : Mme ANSELME – Conseillère Municipale chargée de Mission

DELIBERATION N° 22 : CONVENTION VILLE / ADATE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS PARTICULIÈRES SUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – ANNÉE 2011

La ville de Pont de Claix s'est engagée dans une politique de promotion de l'égalité et de la diversité et développe sur son territoire un plan de lutte contre toutes les discriminations.

Elle anime à cet effet le réseau des acteurs locaux impliqués ou concernés et s'appuie pour ce faire sur l'expertise et le conseil des partenaires et structures ressources.

Elle souhaite s'associer le concours de l'ADATE pour le développement d'actions pertinentes en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères et des personnes d'origine étrangère, de l'accès aux droits, de lutte contre les discriminations.

La Commune et l'Association ont donc décidé de s'associer afin de mettre en place cette prestation de service et la présente convention permettra de préciser les conditions de ce partenariat.

Le coût horaire des intervenants ADATE s'élèverait à 30 € TTC, hors vacances scolaires d'Eté (501 heures annuelles) soit 15 180 €.

Vu l'avis favorable émis par la commission N° 6 lors de sa réunion du 12 Mai 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de cette collaboration..

Observations des groupes politiques :

Monsieur BOUKERSI pour le Groupe « Pont de Claix voit plus loin » souhaite que l'évaluation de cette convention soit examinée en Commission Municipale.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	L'ensemble des conseillers présents et représentés
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 23 : SIGNATURE DE LA CHARTE PLAN CLIMAT 2009 / 2014

Le Plan Climat Local (PCL) lancé en mai 2005 dans l'agglomération grenobloise, est une démarche volontaire aux objectifs partagés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'initier une politique capable de faire face aux changements climatiques en vue de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contribuer autant que possible au « Facteur 4 » à l'horizon 2050, soit une réduction de 75 % des émissions de GES des pays industrialisés (en vue de réduire de 50 % les émissions mondiales) par rapport au niveau de 1990.
- Adapter le territoire aux changements des conditions climatiques.

Le Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise s'était fixé une première série d'objectifs à l'horizon 2010, par rapport à un niveau de référence de 1999. Ces objectifs initiaux étaient les suivants :

- Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le changement climatique,
- Stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles pour économiser les ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, uranium) et éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité,
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21 % d'électricité et 26 % de chaleur renouvelables.

En signant la convention des Maires, le 10/02/2009 à Bruxelles, La Métro invite ses partenaires à aller au delà des engagements européens.

Afin d'atteindre les objectifs 2020 du Plan Climat Local, la charte d'engagement fixe des objectifs intermédiaires à atteindre d'ici 2014, ce qui correspond pour l'intercommunalité à la fin du mandat électoral. Ces objectifs cibles sont cohérents avec l'objectif du facteur 4 d'ici 2050 :

- Diminuer d'au moins 14 % les émissions de CO₂ du territoire d'ici 2014 par rapport au niveau de 2005, pour les IGCE (Industries Grosses Consommatrices d'Energie) d'une part et pour les autres secteurs d'activité d'autre part (résidentiel, transport, tertiaire, agriculture et petite industrie)

2 sous objectifs doivent permettre d'atteindre cet objectif global :

- ↳ Diminuer de 14 % la consommation énergétique par habitant,
- ↳ Augmenter la part des énergies renouvelables pour atteindre 14 % de la consommation énergétique totale de l'agglomération.

Pour participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'adaptation au changement climatique et ainsi atteindre les objectifs que l'agglomération s'est fixée, la commune de Pont-de-Claix doit s'engager à :

- prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » dans l'ensemble de ses décisions,
- se fixer un objectif chiffré en terme de réduction des émissions directe de CO₂ d'ici 2014
- considérer la sobriété énergétique comme la priorité de sa stratégie énergétique, en se fixant un objectif chiffré en terme de réduction de leurs consommations d'ici 2014 ;
- intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans ses actions d'aménagement
- promouvoir le Plan Climat Local, en communiquant en interne (auprès du personnel) et en externe (auprès des habitants, des clients, ...) et en parrainant de nouveaux signataires.

Considérant la nécessité de confirmer les engagements de la commune contre l'évolution des changements climatiques, la commune propose de valider les principes directeurs ci-dessous :

↳ En matière de consommation :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants en visant l'efficacité énergétique à chaque nouvelle décision de travaux (vitrage, isolation, éclairage...)
- Construire tout bâtiment neuf au niveau BBC au minimum
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public

- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle pour son personnel (modes doux, transports en commun, covoiturage)
- Réduire quantitativement sa flotte de véhicules ou la maintenir à l'état actuel.
- Diminuer la quantité de déchets à la source notamment en limitant sa consommation de papier et de tous consommables de bureau
- Mettre en place une politique « achats durables »
- Privilégier la consommation de produits locaux (dans le respect du code des marchés publics)

↳ En matière de production d'énergie :

- adopter un plan de développement des énergies renouvelables

↳ En matière d'aménagements :

- renforcer la présence de l'eau
- renforcer la présence végétale (espace public et bâtiments)
- limiter l'imperméabilisation des sols
- limiter les surfaces minérales sombres

↳ En matière d'incitation :

- communiquer en interne sur le Plan Climat et impliquer l'ensemble du personnel dans la démarche
- promouvoir en externe le Plan Climat, auprès des clients, des fournisseurs, des usagers, des habitants...
- impliquer d'autres acteurs locaux dans la démarche Plan Climat en les parrainant.

Engagements de résultats :

↳ Afin de participer à l'objectif de réduction de 14 % de la consommation d'énergie par habitant sur le territoire, la commune s'engage à réduire sa consommation d'énergie de 7% entre 2005 et 2014, soit de passer d'une consommation de 12506783 kWh en 2005 à 11585208 kWh en 2014 (en kWh d'énergie finale)

Cette diminution concerne le patrimoine bâti, les déplacements du personnel et, pour les communes, l'éclairage public. Elle correspond à une économie de 21% de tonnes de CO2 d'ici 2014.

↳ Afin de participer à l'objectif de 14 % d'énergie renouvelable par rapport à la consommation énergétique totale de l'agglomération en 2014, la commune s'engage à augmenter sa production d'énergie renouvelable pour atteindre 17,11% de sa consommation d'énergie en 2014.

Pour atteindre cet objectif, la commune s'engage à faire progresser sa production :

- de chaleur d'origine renouvelable de 0 Wh en 2005 à 1797000 kWh en 2014
- d'électricité d'origine renouvelable de 0 kWh en 2005 à 185500 Wh en 2014

Actions phares du plan d'actions permettant d'atteindre ces résultats :

↳ Consommation d'énergie :

Poursuite du programme global de réduction des consommations d'énergie.

Rénovation BBC : Maison des associations.

Rénovation facteur 4 : écoles maternelles Pierre Fugain, Coteau, 120 Toises, Olympiades ; groupe scolaire Jean Moulin ; centre aquatique Flottibulle.

Passage en chauffage urbain de bâtiments communaux.

Maîtrise des températures dans les bâtiments publics.

OPAH et campagne Mur-Mur.

Réalisation d'un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Rénovation de l'éclairage public.

Développement d'une flotte vélos pour les déplacements professionnels et domicile-travail.

↳ Production d'énergie renouvelable :

Installation de panneaux solaires sur le centre aquatique Flottibulle (660 m²).

Installation d'une chaufferie Bois au centre ville (7 bâtiments publics concernés).

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement durable du 11 mai 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle charte d'engagements des partenaires du Plan Climat Local 2009 / 2014.

Observations des groupes politiques :

Monsieur DITACROUTE n'ayant pas tous les éléments pour apprécier ce dossier (un chiffrage de l'ensemble des actions), il s'abstiendra.

Monsieur YAHIAOUI remercie les services pour le travail mené dans ce dossier ambitieux et important pour la collectivité.

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	31	La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M FARGE, M DURAND
- voix contre :	0	
- abstentions :	1	M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 24 : JOURNÉE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LES VILLES PARTICIPANTES

Les communes de Vif, Claix, Le Gua, ST Paul de Varcès, Varcès et Le Pont de Claix propose de s'associer afin d'organiser la Journée Intercommunale de l'Environnement du canton de Vif. Cette manifestation se déroulera le samedi 28 mai 2011 au stade municipal du Gua et proposera aux habitants des six communes des conférences, des expositions, des animations sur le thème de la biodiversité et plus largement sur l'environnement et le développement durable. Cette journée accueillera également un marché des producteurs locaux, des associations de protection de la nature, des exposants, de l'artisanat...

En lien avec la thématique, les communes doivent présenter un stand qui représente leur territoire. La Commune de Pont de Claix proposera une exposition lors de cette manifestation intitulée « La gestion différenciée des espaces verts ». Elle sera également sollicitée pour le prêt de matériel.

Chacune des communes participera au financement dont le montant sera réajusté en fonction des subventions obtenues sachant que la Commune de Le Gua se chargera du dépôt des dossiers.

Le portage de l'opération est assuré par la commune de Le Gua. Le montant maximal de dépenses est fixé à 6000€ HT. Les modalités d'organisation de cette manifestation sont décrites dans une convention à conclure entre les 6 communes participantes.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement durable du 11 mai 2011

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de s'associer à cette manifestation
- de fixer le montant de la participation à hauteur de 1 200 €
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec les communes participantes.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	L'ensemble des conseillers présents et représentés
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 25 : Avenir des logements Avenue des Résistants et Rue du Jeu de Boules - Grands Principes

Le 1er juillet 2009, suite au départ de la très grande majorité des activités de la société Rhodia, la mairie a souhaité acquérir des biens mis en vente par cette entreprise. Cette acquisition a dû se faire de manière globale. Il était alors important, pour la municipalité, de ne pas permettre que tout ou partie de ce patrimoine soit vendu à des opérateurs privés dont le seul but aurait été de réaliser une opération financière au détriment de l'intérêt général et de la juste prise en compte de la situation de certains occupants.

Dans ce patrimoine, la mairie a donc acquis, notamment, 28 maisons situées rue du jeu de Boules et avenue des Résistants. Les locataires en place ont naturellement pu rester dans les lieux sans modification de loyer et avec un bail écrit de 6 ans.

Il est cependant évident qu'une collectivité comme la mairie de Pont-de-Claix ne saurait conserver et gérer à terme un parc de logements aussi important. De plus, des travaux lourds sont nécessaires dans la majorité du bâti. Pour les réaliser, il convient de faire appel à des opérateurs professionnels qui peuvent – de surcroît – se positionner sur des dispositifs de rénovation aidés.

C'est pourquoi la mairie de Pont-de-Claix a sollicité le bailleur social Pluralis afin qu'il puisse reprendre la propriété des logements. Les grands principes de ce transfert de propriété sont :

- effectuer, au préalable, un certain nombre de travaux lourds de mise en sécurité des installations et d'isolation notamment ;
- permettre quand c'est possible l'accession sociale à la propriété pour ceux qui le souhaiteraient et en auraient la possibilité à des prix inférieurs aux prix du marché;
- permettre à ceux qui veulent rester locataires de bénéficier de travaux plus importants, notamment en matière de confort ;
- permettre aux locataires de bénéficier d'un contrat de location du parc locatif social avec les garanties qui y sont associées, notamment en terme de durée et de résiliation ;
- contrôler au maximum les éventuelles hausses de loyer ;
- arriver à un équilibre financier de l'opération sans plus-value pour la ville ni pour l'opérateur ;

Cette logique de suivi, d'assistance aux personnes et d'amélioration du bâti est tout à fait singulière dans le sens où la municipalité envisage d'allier l'intérêt général aux volontés individuelles quand c'est possible et essaye de renforcer ainsi, au cas par cas, l'accession à la propriété et – de ce fait – le parcours résidentiel pour les Pontois.

Pour cela, la municipalité a voulu qu'un tiers puisse être aux côtés des locataires actuels. La confédération nationale du logement est donc mandatée pour assurer le suivi des locataires dans leur volonté d'achat ou dans la perspective de rester locataires.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Aménagement Urbain Habitat du 5 mai 2011, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les grands principes de ce transfert.

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE s'interroge. Pourquoi la Commune n'a t-elle pas sollicité de suite un bailleur ce qui lui aurait permis de gagner du temps ?

Monsieur le Maire en réponse indique qu'en premier lieu et sur le plan financier, la commune ne souhaite pas faire de bénéfices. Les biens sont vendus à Pluralis aux mêmes montants que vendus par Rhodia avec une difficulté cependant : la Commune a acheté un seul lot. Nous n'avons donc pas de valeur d'achat. Ce qui a été décidé avec Pluralis, c'est de partir sur une estimation. Par ailleurs, les discussions se font avec les locataires au fur et à mesure et beaucoup s'interrogent sur « devenir propriétaire ou rester locataire ». Sur les 28 maisons, nous ne connaissons pas l'équilibre final et le nombre de vente.

Monsieur le Maire ajoute que le boulodrome sera détruit et que le Plan d'Occupation des Sols permet à la Commune de construire sur le boulodrome. Il est ainsi prévu 4 logements supplémentaires en accession sociale à la propriété. Ainsi également, des logements de plus petite taille vont pouvoir être proposés aux locataires qui le souhaitent.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin. Deux éléments dans la délibération le gênent :

- la durée et la résiliation possible
- permettre **quand c'est possible** l'accession sociale à la propriété.

Or, dans le parc locatif social, le bail est à vie sous réserve du paiement du loyer. Et pourquoi « quand c'est possible » ?

Pour Monsieur YAHIAOUI, il s'agit d'une mesure de garantie.

Monsieur le Maire ajoute que l'accession sociale à la propriété n'est pas simplement liée à la volonté du locataire d'acheter.

Exemple : sur les maisons avenue des Résistants, nous avons un lot qui s'y prête mal car il aurait plutôt vocation à rester en location. Par contre, les maisons isolées sont plus facilement accessibles à la propriété.

Enfin, sur le loyer à vie : Monsieur le Maire précise que la Loi Boutin permet à chaque bailleur s'il y a sous occupation d'un logement social de faire 3 propositions de relogement.

Pas d'autres interventions. Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote.

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : M BODON – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 26 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE (CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR STOCKER LE SEL NÉCESSAIRE AU DÉNEIGEMENT)

Le stockage du sel est nécessaire au déneigement des voiries en période hivernale, il y a lieu de construire un hangar semi-ouvert situé sur un terrain des Services Techniques, 43 avenue du Maquis de l'Oisans, le long de la voie ferrée, face à l'atelier mécanique, d'une surface de 49 m² pour une hauteur de 5m50.

Conformément à l'article R 421-9 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de déposer un permis de construire.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Aménagement urbain du 5 mai 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un hangar semi-ouvert pour permettre le stockage du sel et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Observations des groupes politiques : (néant)

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	<i>L'ensemble des conseillers présents et représentés</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 27 : ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN TENEMENT 102 COURS SAINT ANDRE (RÉSERVE FONCIERE TRAM)

La Ville s'est rendue acquéreur, en exerçant son droit de préemption, d'un tènement situé 104 et 106 cours Saint André sur lequel est implanté un bâtiment à usage commercial surmonté d'un logement.

Le propriétaire de la parcelle contigüe située au 102 cours Saint André a fait part à la Ville de son intention de vendre son bien, à savoir une maison d'habitation de plein pied d'environ 90 m² avec un garage accolé de 12 m², sur un terrain en indivision cadastré section AC N° 224 et 225.

Dans le cadre du projet de la future arrivée du tram et du projet de Planétarium » conjugués avec une opération de densification urbaine et après consultation du Service des Domaines et une négociation amiable, il a été proposé à Monsieur PRADO Emilio, l'acquisition de sa propriété pour un montant de 276 000 €. Il sera cependant nécessaire de faire intervenir un géomètre en vue de l'établissement d'un document d'arpentage.

A la demande de l'intéressé qui souhaite rester locataire et ce, afin de lui permettre de rechercher un autre bien, une convention d'occupation précaire d'un an renouvelable, sur la base d'un loyer mensuel hors charges de 475 € sera signée par « Décision du Maire », le Conseil Municipal ayant donné délégation en vertu de l'article L 2122-22. Cette convention prendra effet le jour de la signature de l'acte authentique d'acquisition

Vu l'avis favorable émis par la Commission Aménagement urbain du 5 mai 2011, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition du bien de Monsieur PRADO Emile, situé 102 cours Saint André à PONT DE CLAIX, cadastré section AC N° 224 et 225, pour un montant de 276 000 €.

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE a une question : pourquoi ne pas avoir demandé à la METRO (via l'EPFL) ou le SMTC de se porter directement acquéreur plutôt que de procéder à cette acquisition puisque ce tènement est mis en réserve foncière pour l'arrivée du Tram ? En réponse, Monsieur BODON souligne que ce tènement n'est pas uniquement destiné à l'arrivée du Tram mais également à recevoir une construction (projet de planétarium).

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	30	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	2	<i>M FARGE, M DURAND</i>
- ne prend pas part au vote :	0	

DELIBERATION N° 28 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE DE LA CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN

Nous avons pris connaissance de la volonté de l'éducation nationale de fermer une classe à l'école maternelle Jean Moulin à la rentrée 2011.

A titre liminaire, le Conseil Municipal souhaite dire son opposition aux suppressions de poste en général aujourd'hui, à l'oeuvre dans l'ensemble de la fonction publique d'état et notamment dans l'éducation nationale. Cette logique de restriction est un non-sens politique qui porte durablement atteinte à l'égalité d'accès et à la qualité du service public. En ce qui concerne l'éducation, ces mesures semblent plus encore contestables et dangereuses.

Aujourd'hui, l'éducation nationale envisage de supprimer une classe à l'école maternelle Jean Moulin. A la rentrée prochaine, il n'y aura plus que 4 classes. Pourtant préserver 5 classes serait de nature à offrir un encadrement de qualité aux élèves de ce quartier. Le taux d'encadrement, d'un enseignant pour 20 élèves, est un taux d'encadrement cohérent avec la situation particulière de ce quartier.

En effet, cette école fait partie du RRS (Réseau de Réussite Scolaire) et le quartier entier est un territoire prioritaire de la politique de la ville.

De surcroît, le conseil municipal tient à préciser que si à ce jour les services municipaux n'ont connaissance que de 99 enfants potentiellement inscrits (PS, MS et GS), ils ne sont pas encore en possession des chiffres définitifs qui pourraient majorer de manière sensible le nombre d'élèves. Les services estiment également à 18 le nombre d'enfants potentiellement scolarisables et qui auront 3 ans au cours de l'année scolaire 2011-2012. Cela porte la population potentiellement scolarisable à 117 sur l'école maternelle Jean Moulin. Ces éléments sont importants. Cela veut dire qu'à minima (en estimant qu'aucun autre enfant ne soit inscrit), le rapport entre le nombre d'enseignants et la population scolarisable pour la prochaine année scolaire se situe comme suit : 23,4 enfants/enseignant si nous conservons 5 classes ; 29,25 enfants/enseignant si vous persévérez dans votre volonté de suppression soit bien plus que les 27 élèves par classes en RRS.

La logique mathématique que l'éducation nationale a voulu appliquer peut légitimement souffrir de contestation. Elle en souffre d'autant plus quand, dans une ville comme Pont de Claix, où le revenu médian des ménages est le plus faible de notre agglomération, la population a toujours plus le sentiment que le service public est dans une logique de retrait. C'est vrai pour notre commune dans son ensemble. C'est particulièrement vrai notamment pour le quartier Jean Moulin.

Le conseil municipal rajoute à ces éléments le fait que ce quartier se situe dans une zone à enjeu avec l'arrivée prochaine de la ligne A du tram et que, de ce fait, la dynamique démographique du secteur scolaire ne fait, à moyen terme, aucun doute. Le Conseil Municipal déclare son opposition formelle à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Jean Moulin à la rentrée 2011.

Observations des groupes politiques : *Monsieur DITACROUTE ne prendra pas part au vote car il s'agit d'une déclaration politique.*

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	32	<i>La Majorité + Mmes CEREZA, RODRIGUEZ, M BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin + MM. FARGE, DURAND</i>
- voix contre :	0	
- abstentions :	0	
- ne prend pas part au vote :	1	<i>M. DITACROUTE pour le Groupe Un avenir pour Pont de Claix</i>

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
82	Autorisation de lancer et de signer un marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre GTC Montant prévisionnel de la dépense : 15 000,00	20/04/11
84	Convention avec la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un séjour à Autrans du 23 au 27/05 Montant de la dépense : 11 850,00	29/04/11
87	Convention d'occupation précaire Appartement + garage 2 rue Firmin Robert - M'RAD Mourad Montant de la recette mensuelle : 483,14	29/04/11
88	Modification marché d'achat d'un logiciel de contrôle d'accès et billetterie pour le centre aquatique Flottibulle Montant de la dépense : 32 369,64 au lieu de la somme prévisionnelle de 25 000,00 (décision n° 39/2011)	20/04/11
89	Modification marché de travaux d'aménagement des locaux en vue de la fusion école du Bourg et Taillefer Montant de la dépense : 348 425,18 au lieu de la somme prévisionnelle de 330 000,00 (décision n° 33/2011)	20/04/11
90	Convention de mise à disposition à titre précaire d'un garage à l'association ECURIE DES DEUX PONTS - à titre gratuit	11/05/11

